

## Mail reçu le 12/03/2021 à 20h15

Françoise Lajuzan

le 12 mars 2021

à Monsieur le Commissaire Enquêteur

Objet : Enquête publique : Construction du futur lycée, Mise en compatibilité avec le SCOT et le PLUI

---

Monsieur le Commissaire enquêteur,

J'ai lu attentivement le document en ses parties principales, et je me permets de vous faire part de mes remarques.

Je fais confiance au SCOT qui me rassure dans son rôle de **protection de l'environnement**. La déclaration de demande de mise en compatibilité de ce projet de lycée se veut convaincante mais j'ai des hésitations à m'y sentir complètement favorable, au vu de plusieurs points éminemment importants, comme l'**eau** par ex.

Tout d'abord, a t on vraiment besoin de « renforcer le rôle de centralité » (géographique et administrative) de Créon ? N'est -il pas évident .....quand on voit les embouteillages des heures de pointe déjà actuellement? Ne va t'on pas dégoûter les habitants du Créonnais qui y vivent ou qui y passent régulièrement ? Sans parler du problème de pollution atmosphérique... A t on prévu un contournement évitant la Bastide ? Le document n'en parle pas...la **circulation** ne serait pas un problème...un rond point sur la D14 et une piste cyclable suffiraient... ? Avec la sortie du collège et des écoles au même moment ...

N'y aurait-il pas, sur le bord de la piste cyclable, entre Latresne et Bordeaux, des terrains utilisables, peu adaptés pour l'agriculture ? Ceci permettrait de commencer à mettre en pratique le concept de déplacement doux, en créant un réseau de pistes cyclables reliant les divers villages à cette piste principale, encourageant les habitants à l'utiliser pour se déplacer ...vers Créon par ex.

Mais si je m'inquiète sur ce point ,c'est que la **taille** du lycée me semble un réel point noir. S'il est indispensable de prévoir plus d'établissements pour accueillir les générations qui arrivent dans notre Entre Deux Mers, pourquoi parquer 2000 jeunes au même endroit, alors que l'on constate actuellement une recrudescence de la violence , de la réactivité des adolescents ? Pourquoi ne pas se donner les moyens de former de futurs citoyens dans une ambiance garantissant la sérénité des comportements et des apprentissages ? Il est prouvé que les établissements plus restreints accueillent mieux que les grands.

Ce n'est peut être pas à proprement parler le sujet de la présente enquête. Je sais que pour la mise en compatibilité, les organes délibérant sont la Région, le SCOT et la Communauté de communes et non la commune de Créon, et de même pour la déclaration de projet. C'est dans ce cadre-ci que je prétends que ma remarque n'est pas en dehors du sujet car **toutes les questions posées par la mise en compatibilité avec le SCOT et PLUI seraient minimisées par la réduction de la taille du projet, ou seraient même annulées.**

Ex : En ce qui concerne les terrains...cette **zone classée N** (agricole,naturelle, forestière) devrait, pour être construite, passer en 1AUe ..On parle de recherche d'autonomie alimentaire et c'est un terrain agricole. On parle de protection de la biodiversité et c'est un site d'habitats naturels (Cisticole des joncs et Damier de la succisse ). Est on sûr que la compensation promise permette de recréer cet

habitat ? Réduire la taille permettrait d'éviter certains secteurs et de réduire la compensation obligatoire.. .

Je reviens au problème de l'eau, qui me semble crucial.

Les informations données par le SIAEPA de Bonnetan « semblent indiquer que les ressources de substitution seraient en service effectif pour 2024 ». N'est-ce pas très inquiétant ? Comment en être sûrs ? ...alors que les **ressources en eau** sont un problème depuis déjà quelques années, qui pourrait se révéler catastrophique pour le secteur et les 2000 utilisateurs du lycée !

De plus, j'entrevois un souci au niveau de l'**assainissement**, qui semble tout aussi primordial au niveau de la **biodiversité**, avec des risques d'inondations, sachant que les terrains des alentours sont agricoles, cultivés pour plusieurs en agriculture biologique, forestiers, ou comportant des habitats naturels de faune et flore.

En conclusion, je pense que, si en effet un lycée est indispensable dans notre secteur, **ce programme de mise en compatibilité me paraît trop ambitieux dans ses aspects techniques du fait des paramètres à prendre en compte** ; on pourrait chercher un lieu mieux adapté ; ou bien essayer de peser efficacement pour orienter la décision vers un **lycée plus petit** (et donc bien sûr en prévoir un autre dans l'Entre Deux Mers), **ce qui réglerait en grande partie les inquiétudes techniques, écologiques, et de recherche du « bien vivre...et bien apprendre...en Entre Deux Mers »**.

Veillez recevoir, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes salutations et mes remerciements pour l'exécution consciencieuse de cette tâche délicate qui est la vôtre.

Françoise Lajuzan